

Fiche de poste Directrices et directeurs d'école en Réseau d'éducation prioritaire ou en contrat local d'accompagnement

<p>Missions</p>	<p>Le directeur d'école assume des missions qui s'articulent autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exercice des responsabilités pédagogiques • Le fonctionnement de l'école • Les relations avec les parents et les partenaires de l'école <p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, le directeur d'une école en REP ou CLA exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des enseignants, des personnels communaux, des parents et des partenaires de l'école tout en prenant en compte le projet de réseau ou le contrat local d'accompagnement.</p> <p><u>Dans le cadre de ses missions, le directeur d'école en REP/CLA devra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales. • Travailler, dans le cadre du réseau ou du contrat avec les partenaires associés. • Participer aux travaux des instances du réseau ou du contrat, à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation. • Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives inscrites dans le projet de réseau ou du contrat. • Coordonner le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec le projet de réseau ou du contrat. • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes au sein de l'école au service des apprentissages des élèves. • Organiser la scolarité de tous les élèves en portant une attention particulière à la personnalisation des parcours et à l'articulation des différents dispositifs d'aide. • S'inscrire dans une démarche de pilotage s'appuyant sur des indicateurs institutionnels et tout particulièrement les résultats des évaluations nationales CP, CE1, CM1 et 6^{ème}. • Animer les réunions d'équipe. • Développer la liaison entre les classes de GS et celles de CP et travailler à la continuité des apprentissages au sein du cycle 3. • Contribuer à l'analyse et au bilan des actions mises en œuvre dans l'école et en lien avec le collège et les différents partenaires pour améliorer les résultats des élèves.
<p>Compétences attendues</p>	<p>Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des différents dispositifs d'aide et des textes relatifs à l'éducation prioritaire. • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation. • Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. • Être capable d'animer les instances de concertation. • Maîtriser les outils informatiques et numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement. • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées. • Faire preuve de capacités relationnelles et d'écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires. • Être doté de qualités de discrétion et de loyauté.

Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.• Posséder une expérience d'enseignement en REP/CLA ou avoir une bonne connaissance des écoles en REP/CLA.
Modalités	<p>Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être transmis pour <u>le 20 mars 2023.</u></p> <p>Le dossier sera adressé au Pôle 1^{er} degré sous couvert et avis de l' IEN de circonscription, à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.</p> <p>Après un examen des dossiers, les candidats retenus seront reçus à la DSDEN pour un entretien.</p> <p><u>Les commissions auront lieu le 5 avril.</u></p>